

# **Programme des entraîneurs canadiens de snowboard**

## **Manuel technique**

Adoption du document : septembre 2009



**Développement, formation et évaluation des entraîneurs et des entraîneures**

**Normes et planification du programme**

# Programme des entraîneurs canadiens de snowboard

## Table des matières

1. Introduction
  - ☞ Programme des entraîneurs canadiens de snowboard
  - ☞ Mission, valeurs et vision
  - ☞ Modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA)
  - ☞ Partenaires
  - ☞ Réalisations à ce jour – objectifs à atteindre
  
2. Développement des entraîneurs de snowboard
  - ☞ Fondement
  - ☞ Modèle de développement des entraîneurs et entraîneures
  - ☞ Entraîneur(e)s formé(e)s et certifié(e)s
  - ☞ Entraîneur(e) de base
  - ☞ Entraîneur(e) Compétition – Introduction (Comp-Int)
  - ☞ Entraîneur(e) Compétition – Développement (Comp-Dév)
  - ☞ Entraîneur(e) Compétition – Haute performance (Comp-Hp)
  - ☞ Contestations, équivalences et réintégration
  - ☞ Maintien du statut d'entraîneur(e)
  - ☞ Vérification de casier judiciaire
  
3. Prestation du programme
  - ☞ Responsables du programme
  - ☞ Personnes-ressources
  - ☞ Formateurs et formatrices de personnes-ressources
  - ☞ Évaluateurs et évaluatrices
  - ☞ Recrutement, fidélisation, éducation et relève
  - ☞ Évaluation des ateliers et des personnes-ressources
  
4. Gestion du programme
  - ☞ Comité d'experts du PECS
  - ☞ Recrutement et développement
  - ☞ Formation
  - ☞ Surveillance et évaluation du programme, et contrôle de la qualité
  - ☞ Politique financière
  - ☞ Communication
  - ☞ Planification
  
5. Annexes
  - ☞ Code de conduite de la personne-ressource et de l'évaluateur et l'évaluatrice
  - ☞ Formulaire d'évaluation des compétences de la personne-ressource
  - ☞ Diplôme de l'Institut national de formation des entraîneurs (INFE) en entraînement de haut niveau
  - ☞ Plan de fonctionnement 2009-2010

## **INTRODUCTION**

### **Programme des entraîneurs canadiens de snowboard**

Le Programme des entraîneurs canadiens de snowboard (PECS) est la section de Canada~Snowboard responsable de l'élaboration des documents et de la prestation des cours qui procurent aux entraîneurs et entraîneuses les outils nécessaires pour offrir un entraînement de qualité supérieure aux athlètes de tous les niveaux de compétition de snowboard.

Le PECS adhère à la philosophie suivante : « Meilleurs seront les entraîneurs et entraîneuses, meilleurs seront les planchistes ».

Le modèle de développement à long terme des entraîneurs et entraîneuses du PECS a été élaboré dans le respect du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) et il se fonde sur le modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de Canada~Snowboard (VISION 2020).

Le PECS a adopté l'approche du nouveau PNCE axée sur les compétences pour l'éducation et la formation d'entraîneurs et d'entraîneuses plus compétents par le biais de principes d'enseignement aux adultes modernes, par exemple, l'apprentissage facilité, les modules d'auto-éducation et l'évaluation à la fois des entraîneurs et entraîneuses et des personnes-ressources. Dans le cadre des ateliers ou de l'enseignement des modules en personne, la formule pédagogique générale reposera sur le mentorat et la facilitation de l'apprentissage pour les participants et participantes. L'éducation et la formation axées sur les compétences est une approche fondée sur le concept de l'apprentissage par la pratique. Les entraîneurs et entraîneuses acquièrent et perfectionnent leurs habiletés dès qu'on leur donne l'occasion d'appliquer les concepts appris. Les ateliers sont conçus pour permettre aux participants et participantes de mettre en pratique les habiletés de base requises dans chacun des contextes d'entraînement et de les inciter à réfléchir à la façon d'appliquer les notions apprises à leurs propres programmes de sport.

Le modèle de développement des entraîneurs et entraîneuses (MDE) prévoit quatre contextes pour le développement des entraîneurs et entraîneuses de snowboard :

- ⑤ entraîneur(e) de base;
- ⑤ entraîneur(e) Comp-Int;
- ⑤ entraîneur(e) Comp-Dev;
- ⑤ entraîneur(e) Comp-Hp.

Ces contextes sont expliqués en détail à la section intitulée *Développement des entraîneurs de snowboard* présenté plus loin dans le document. Par ailleurs, les renseignements sur la formation des entraîneurs et entraîneuses pour chaque contexte

sont présentés à la section **Parcours de l'entraîneur(e)** de la page Web [www.csf.ca/fr/coaching](http://www.csf.ca/fr/coaching).

Des manuels de la personne-ressource, des outils et autres ressources seront élaborés pour chacun des contextes, y compris l'intégration des composantes Théorie multisports aux modules, aux activités et aux références liés aux ateliers. Chaque module faisant partie des ateliers comportera la description des « résultats d'apprentissage attendus » ainsi que des critères et preuves sur lesquels les entraîneurs et entraîneuses seront évalués.

### **Mission, valeurs et vision**

La mission du PECS consiste à développer davantage le snowboard de compétition à tous les niveaux au Canada par la prestation d'un programme de développement professionnel à l'intention des entraîneurs et entraîneuses déjà en poste et éventuels, programme fondé sur des méthodes novatrices relativement au développement de l'athlète et à l'enseignement professionnel, et qui est le reflet de l'éthique de l'entraînement professionnel, tel que présenté par Entraîneurs du Canada.

Pour s'acquitter de sa mission, le PECS prône les valeurs suivantes :

- ☞ tous les Canadiens et Canadiennes doivent avoir le droit et la possibilité de participer et de poursuivre l'excellence dans le snowboard sans crainte de discrimination ou de harcèlement;
- ☞ le snowboard en soi est valorisé à titre de mode de vie et d'expérience sportive;
- ☞ la pratique du snowboard est fondée sur des valeurs et une éthique qu'elle reflète, notamment la réussite, la satisfaction, la responsabilité, la sécurité, le travail d'équipe, le respect et l'esprit sportif;
- ☞ le snowboard englobe la recherche de l'excellence et le désir de gagner dans un environnement équitable et éthique;
- ☞ les règlements du snowboard de compétition sont appliqués de façon équitable, et les différends sont réglés dans le respect des principes fondamentaux régissant les procédures de recours établies et les règles de justice naturelle;
- ☞ le plaisir est un élément essentiel du sport.

La vision que nourrit le PECS vise à mettre en place, au plus tard en 2020, un programme de développement des entraîneurs et entraîneuses qui :

- ☞ favorise un environnement sportif pour le snowboard qui est réputé être axé sur l'athlète et motivant pour l'entraîneur et l'entraîneuse;
- ☞ compte uniquement des entraîneurs et entraîneuses se pliant aux normes les plus élevées de conduite éthique;
- ☞ contribue avantageusement au développement physique, moral et social des Canadiens et Canadiennes par le biais du snowboard;

- ☞ donne aux athlètes, grâce à un entraînement de qualité, la possibilité et les moyens de se réaliser sur le plan personnel et d'atteindre l'excellence;
- ☞ procure aux entraîneurs et entraîneuses des occasions d'éducation et de perfectionnement en matière d'éthique, et d'enrichissement de leur santé et bien-être personnels;
- ☞ encourage et appuie les réalisations personnelles des entraîneurs et entraîneuses, l'estime de soi, le travail en équipe, l'interaction sociale et la cohésion;
- ☞ offre aux entraîneurs et entraîneuses et aux athlètes des occasions de ressentir de la fierté et de renforcer leur identité grâce à leurs réalisations personnelles;
- ☞ est reconnu au Canada et dans le monde comme étant un modèle progressiste sur le plan des pratiques exemplaires;
- ☞ compte une masse critique d'au moins 30 entraîneurs et entraîneuses, ayant terminé leur formation de niveau Comp-Int ou ayant atteint un niveau supérieur de perfectionnement professionnel, qui partagent une vision commune et qui occupent des postes de leaders relativement au développement du sport.

### **Modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA)**

Le PECS fait partie intégrante du modèle de DLTA de Canada~Snowboard.

Le modèle de DLTA, expliqué en détail dans le document Vision : 2020 (disponible sur le [site Web](#)), énonce le processus de participation au sport d'un athlète, de l'acquisition précoce des habiletés de base jusqu'à la participation aux Jeux olympiques d'hiver et au-delà – « du terrain de jeu au podium ». Il est fondé sur l'âge développemental (le développement biologique) du participant ou de la participante (à la fois sur le plan physique et mental) plutôt que sur l'âge chronologique.

Canada~Snowboard a adapté le modèle de DLTA conceptuel au développement des athlètes de son sport en particulier. Le modèle de DLTA de Canada~Snowboard comporte les stades suivants :

- ☞ Enfant actif (EA)
- ☞ S'amuser grâce au sport (FUN)
- ☞ Apprendre à s'entraîner (AAS)
- ☞ S'entraîner à s'entraîner (SAS)
- ☞ S'entraîner à la compétition (SAC)
- ☞ Apprendre à gagner (AAG)
- ☞ S'entraîner à gagner (SAG)
- ☞ Vie active (VA).

Les habiletés propres à la compétition de snowboard se développent du stade Apprendre à s'entraîner au stade S'entraîner à gagner. Pour chacun de ces stades, les entraîneurs et entraîneuses doivent bénéficier de la formation adéquate. Le modèle de

développement des entraîneurs et entraîneuses du PECS s'harmonise au modèle de DLTA de la façon suivante :

| <b>Stade de l'athlète</b>    | <b>Contexte d'entraînement</b>       |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Apprendre à s'entraîner      | Entraîneur(e) de base                |
| S'entraîner à s'entraîner    | Compétition Introduction (Comp-Int)  |
| S'entraîner à la compétition | Compétition Développement (Comp Dév) |
| S'entraîner à gagner         | Haute performance                    |

## **Partenaires**

Les partenaires du PECS dans le cadre de son programme de développement des entraîneurs et entraîneuses sont les suivants :

- ☞ l'Association canadienne des entraîneurs (ACE), qui administre le PNCE et guide tous les organismes de sport dans la transition vers une approche axée sur les compétences (le nouveau PNCE);
- ☞ Entraîneurs du Canada, qui est l'organisme responsable de la gestion de l'entraînement comme profession reconnue;
- ☞ les autres sections du Programme de développement sportif de Canada~Snowboard, notamment celles responsables du modèle de DLTA, le Programme de développement sportif, Officiels, et le programme visant les débutants et débutantes (RBC Riders);
- ☞ les associations provinciales et territoriales de snowboard, qui sont responsables, pour la grande majorité, de la prestation des programmes de compétitions de snowboard dans l'ensemble du pays.

## **Réalisations à ce jour – objectifs à atteindre**

Le PECS a été établi en 2007, au moment où l'Association canadienne de moniteurs de surf des neiges (ACMS) a abandonné la responsabilité du développement et de la formation des entraîneurs et entraîneuses à Canada~Snowboard.

Depuis, le PECS a réalisé plusieurs étapes marquantes, notamment :

- ☞ la création du MDE;
- ☞ l'élaboration du contenu du cours Entraîneur(e) de base;
- ☞ l'adoption de normes de programme visant les PR requises pour les cours Comp-Int et Entraîneur(e) de base;
- ☞ la formation d'un noyau de PR pour donner les cours partout au pays;
- ☞ la publication du présent Manuel technique, qui détermine les normes et processus visant la prestation des programmes de formation et de développement des entraîneurs et entraîneuses de snowboard de compétition au Canada. Ce guide sera un document évolutif, nécessitant une mise à jour régulière à mesure que seront introduits chacun des nouveaux éléments des

contextes et parcours de développement des entraîneurs et entraîneuses et des athlètes;

- ☞ l'adoption du code d'éthique d'Entraîneurs du Canada, applicable à tous les entraîneurs et entraîneuses reconnus par le PECS.

Parmi les grandes initiatives en cours, mentionnons :

- ☞ l'inclusion des renseignements sur tous les entraîneurs et entraîneuses du PECS dans la Banque de données du PNCE;
- ☞ la demande d'approbation définitive de l'ACE pour le cours Comp-Int;
- ☞ la préparation et la révision du cours Comp-Dév avant sa présentation à l'ACE en vue de l'approbation définitive;
- ☞ l'inclusion, si désirée, des associations provinciales et territoriales de snowboard dans la prestation des cours Entraîneur(e) de base.

En ce qui concerne les initiatives à plus long terme :

- ☞ le développement de ressources visant la formation et la certification des entraîneurs et entraîneuses pour le contexte Haute performance;
- ☞ le développement de ressources et d'outils afin de mettre en œuvre efficacement les parcours de développement des entraîneurs et entraîneuses et des athlètes – par exemple, des ateliers, des manuels d'exercices et des portfolios.

# DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS DE SNOWBOARD

## Fondement

Le programme de développement des entraîneurs et entraîneuses du PECS est fondé sur le concept de base du modèle de DLTA et le nouveau PNCE axé sur les compétences. À partir de telles bases, le PECS a élaboré un système de contextes de développement des entraîneurs et entraîneuses, qui offre des occasions appropriées d'éducation dans chacun des trois profils d'entraînement : le profil Introduction, le profil Compétition et le profil Haute performance. Chacun de ces profils est subdivisé en deux branches parallèles – Style et Vitesse – qui sont le reflet des deux divisions de base du snowboard de compétition.

Le système n'est pas hiérarchique. Le seul aspect obligatoire est le point d'entrée que représente le cours Entraîneur(e) de base, qui doit être suivi (ou contesté en raison des équivalences) par tous les entraîneurs et entraîneuses. Après avoir passé ce point d'entrée, l'entraîneur ou l'entraîneuse peuvent, en presumant qu'ils possèdent l'expérience requise et les compétences techniques, suivre des cours à tout niveau de l'un ou l'autre des contextes de développement.

Le PECS se concentre sur le profil Compétition.

## Modèle de développement des entraîneurs et entraîneuses

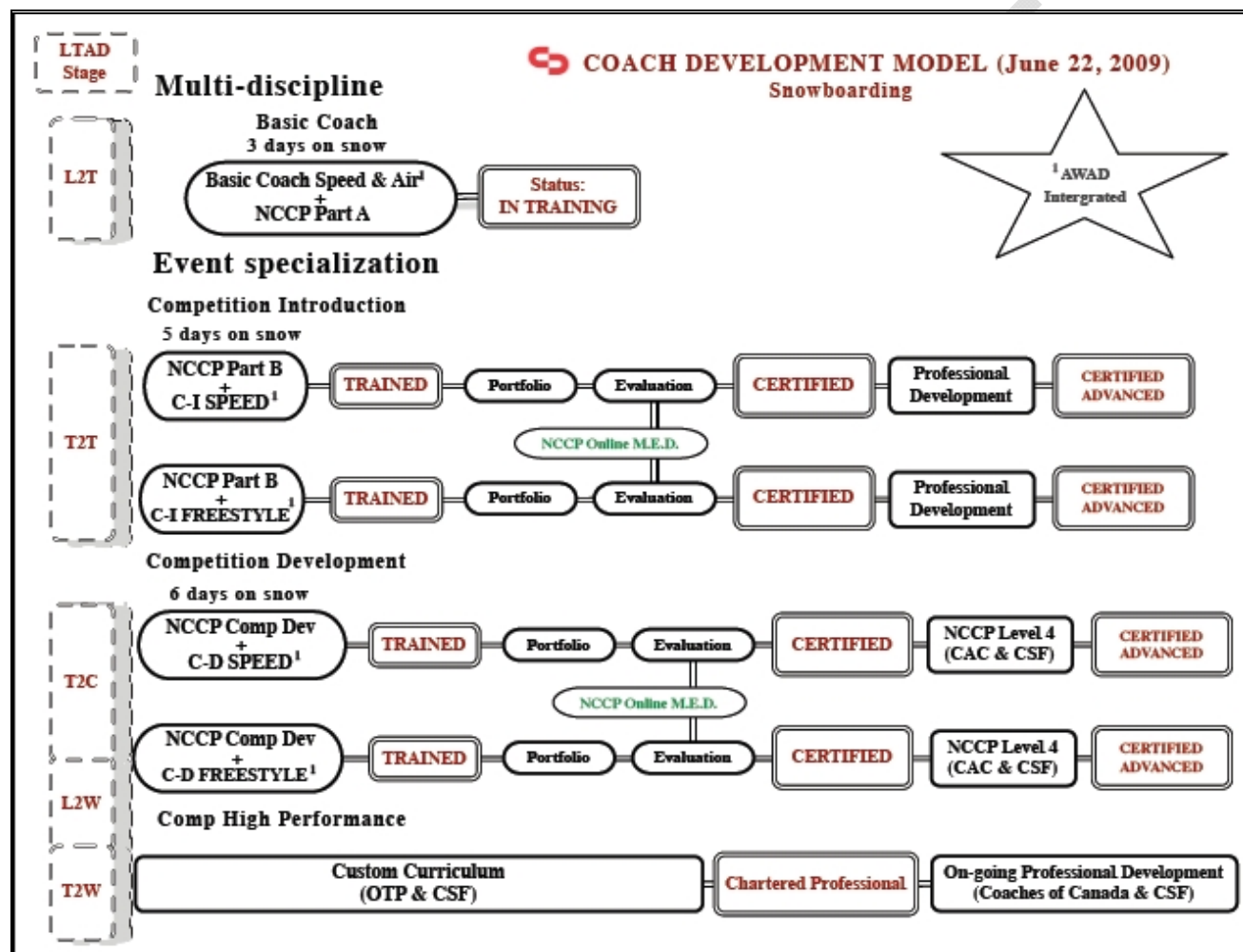
Tous les entraîneurs et entraîneuses doivent réussir le cours Entraîneur(e) de base. Ce cours d'une durée de trois jours conjugue la pratique sur piste et la théorie en classe. La réussite de ce cours permet à l'entraîneur ou à l'entraîneuse d'être reconnu par le PECS, grâce au statut **En formation**.

La plupart des entraîneurs et entraîneuses dans les clubs ou les programmes provinciaux et territoriaux passeront ensuite au profil Compétition-Introduction – soit dans la branche Style ou Vitesse. Ce niveau débute par un cours de cinq jours en piste. La réussite de ce cours procure à l'entraîneur ou à l'entraîneuse le statut **Formé(e)**. Il peut alors commencer à développer – par le truchement de ses activités en entraînement – un portfolio de sept « compétences ». Au moment approprié, chacune de ces compétences est évaluée par une PR. La réussite à l'évaluation des sept compétences permettra à l'entraîneur ou à l'entraîneuse d'obtenir le statut **Certifié(e)**. La remise des documents pour le cours Comp-Int se fait par l'intermédiaire des PR qui sont formées et nommées par le PECS.

Les entraîneurs et entraîneuses qui travaillent auprès d'athlètes de niveaux supérieurs – ceux arrivés au stade S'entraîner à la compétition du modèle de DLTA – passeront au profil Compétition-Développement (toujours suivant la branche Style ou Vitesse). Le

processus est le même que pour le profil Comp-Int. Un cours d'une durée de six jours en piste permet d'obtenir le statut **Formé(e)**. Cette étape est suivie du travail sur un portfolio de sept compétences. Les PR du profil Comp-Int seront formées par le PECS en collaboration avec le programme Haute performance de Canada~Snowboard.

Compétition Haute performance est le quatrième profil du MDE, et il consiste en une formation spécialisée offerte par le truchement du Programme Haute performance.



**Légende :**

Coach development model : Modèle de développement des entraîneurs et entraîneures (22 juin 2009)

Snowboarding = Snowboard

LTDA Stage = Stade DLTA

L2T = AAS

Multi-Discipline = Multi-discipline

Basic Coach, 3 days on snow = Entraîneur(e) de base, 3 jours en piste

Basic Coach Speed & Air + NCCP Part A = Entraîneur(e) de base, Vitesse et Air<sup>1</sup> + PNCE, Partie A

Status: IN TRAINING = Statut : EN FORMATION

<sup>1</sup>AWAD Integrated = <sup>1</sup> Intégré pour les athlètes ayant un handicap

Event Specialization = Spécialisation

Competition Introduction = Compétition Introduction

5 days on snow = 5 jours en piste  
T2T = SAS  
NCCP Part B + C-I Speed = PNCE, Partie B + Comp-Int, Vitesse<sup>1</sup>  
TRAINED = FORMÉ(E)  
Portfolio = Portfolio  
Evaluation = Évaluation  
CERTIFIED = CERTIFIÉ(E)  
Professional Development = Perfectionnement professionnel  
CERTIFIED ADVANCED = CERTIFICATION AVANCÉE  
NCCP Part B + C-I Freestyle = PNCE, Partie B + Comp-Int, Freestyle<sup>1</sup>  
NCCP Online MED = PNCE en ligne, Prise de décisions éthiques  
Competition Development = Compétition Développement  
6 days on snow = 6 jours en piste  
T2C = SAC  
NCCP Comp Dev + C-D Speed<sup>1</sup> = PNCE, Comp-Dév + Comp-Dév Vitesse<sup>1</sup>  
NCCP Level 4 (CAC & CFS) = PNCE, Niveau 4 (ACE et FCS)  
NCCP Comp Dev + C-D Freestyle<sup>1</sup> = PNCE, Comp-Dév + Comp-Dév Freestyle<sup>1</sup>  
L2W = AAG  
Comp High Performance = Compétition Haute performance  
T2W = SAG  
Custom Curriculum (OTP & CSF) = Programme personnalisé (Organisme de sport P/T et FCS)  
Chartered Professional = Entraîneur professionnel agréé (e.p.a.)  
On going Professional Development (Coaches of Canada & CSF) = Perfectionnement profession continu (Entraîneurs du Canada et FCS)

### Entraîneur(e)s formé(e)s et certifié(e)s

Il existe une distinction importante entre la désignation « **Formé(e)** » et la désignation « **Formé(e)** » et « **Certifié(e)** ». Un entraîneur ou une entraîneure « formé(e) » qui a terminé un cours ne reçoit pas automatiquement une certification. « Formé(e) » et « Certifié(e) » sont des classifications établies par l'ACE afin de bien faire la distinction entre la réussite d'un cours dans le cadre duquel sont présentés les théories et les outils de l'entraînement (statut « Formé(e) »), et la mise en application réussie de ces théories et outils par la prestation de l'entraînement auprès des athlètes (statut « Certifié(e) »). Un entraîneur ou une entraîneure qui a réussi le cours Entraîneur(e) de base est désigné **En formation** jusqu'à ce qu'il réussisse un cours Comp-Int ou Comp-Dév.

## **La formation et la certification** **Association canadienne des entraîneurs**

L'entraîneur ou l'entraîneuse sont désignés comme étant :

- En cours de formation – quand ils ont terminé avec succès **une partie** de la **formation** requise pour leur contexte;
- Formés – quand ils ont terminé avec succès **toute la formation** requise pour leur contexte;
- Certifiés – quand ils ont satisfait à toutes les exigences **d'évaluation** requises pour leur contexte.

Le nouveau PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs et les entraîneuses peuvent acquérir ou perfectionner les habiletés et les connaissances jugées importantes pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier selon les exigences du sport. Toutefois, pour que les entraîneurs et les entraîneuses obtiennent une certification, il faut évaluer leur capacité manifeste de s'acquitter de leur rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants et aux participantes pendant l'entraînement et l'appui aux participants et aux participantes en situation de compétition.

Les entraîneurs et entraîneuses certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur environnement sportif et auprès des athlètes qu'ils entraînent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qu'ils sont tenus de faire en tant qu'entraîneurs et entraîneuses compétents dans leur sport. On reconnaît qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 60 organismes nationaux de sport au Canada ou qu'ils surpassent ces normes. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organismes de sport et de nos communautés.

### **Entraîneur(e) de base**

Le cours d'une durée de trois jours intitulé Entraîneur(e) de base représente la première étape pour une personne qui n'a jamais été formée en vue de devenir entraîneur ou entraîneuse de snowboard.

L'entraîneur ou l'entraîneuse de base (débutante ou débutante) travaillent généralement avec des personnes non initiées à la compétition en snowboard :

- ⌘ **Niveau de développement de l'athlète** : Apprentissage des habiletés de base, consolidation des habiletés fondamentales en snowboard;
- ⌘ **Stades du DLTA** : Apprendre à s'entraîner, S'entraîner à s'entraîner;
- ⌘ **Fréquence de l'entraînement** : Sur piste une ou deux journées par semaine;
- ⌘ **Contexte de compétition** : Des compétitions à l'échelle du club ou de la région, p. ex., RBC Riders, première participation à des épreuves de la Fédération internationale de ski (FIS), événements locaux pro ou de l'industrie;
- ⌘ **Contenu du cours** : Principes fondamentaux en matière de :
  - biomécanique;
  - air et vitesse;
  - entraînement;
  - planification d'une séance d'entraînement;
  - analyse de la performance;
  - préparation des athlètes en vue de la compétition;
  - développement à long terme de l'athlète.

Pour que l'entraîneur ou l'entraîneuse de base se voient accorder le statut « **En formation** », ils doivent acheter une [licence du PECS](#) (40 \$) et réussir les cours suivants : (*NOTA* : Bien que l'ordre indiqué ci-après soit préférable, il n'est pas obligatoire; c'est-à-dire que la personne peut déjà avoir réussi les cours du PNCE, Partie A ou B avant de suivre le cours Entraîneur(e) de base.)

- ⌘ Cours Entraîneur(e) de base du PECS
- ⌘ PNCE, Partie A ou B (cours théoriques liés à l'entraînement applicables à tous les sports).

### Entraîneur(e) Comp-Int

Le cours de cinq jours Comp-Int est le premier atelier à suivre après le cours Entraîneur(e) de base. C'est également le premier atelier à aborder la spécialisation :

- ⌘ Comp-Int Style : Demi-lune, Big Air, Slopestyle, etc.;
- ⌘ Comp-Int Vitesse : SBX, PGS, PSL.

L'entraîneur ou l'entraîneuse Comp-Int travaillent généralement avec des planchistes qui embrassent une carrière en compétition de snowboard :

- ⌘ **Niveau de développement de l'athlète** : Consolidation des habiletés fondamentales et spécialisation;
- ⌘ **Stades du DLTA** : S'entraîner à s'entraîner;
- ⌘ **Fréquence de l'entraînement** : Sur piste de deux à quatre journées par semaine;
- ⌘ **Contexte de compétition** : Des compétitions à l'échelle provinciale et nationale : événements de la FIS, NorAm, pro, industrie;
- ⌘ **Contenu du cours** : Principes spécifiques en matière de :
  - biomécanique;
  - style ou vitesse;

- soutien aux athlètes en entraînement;
- analyse de la performance;
- soutien aux athlètes en situation de compétition;
- développement à long terme de l'athlète.

Pour que l'entraîneur ou l'entraîneuse Comp-Int se voient accorder le statut « **Formés** », ils doivent acheter une [licence du PECS](#) (40 \$) et réussir les cours suivants : (*NOTA* : Bien que l'ordre indiqué ci-après soit préférable, il n'est pas obligatoire; c'est-à-dire que la personne peut déjà avoir réussi les cours du PNCE, Partie A ou B avant de suivre le cours Comp-Int.)

- 🔗 Cours Entraîneur(e) de base du PECS
- 🔗 Cours Comp-Int du PECS (Style ou Vitesse)
- 🔗 Niveaux A et B du PNCE.

Pour que l'entraîneur ou l'entraîneuse Comp-Int se voient accorder le statut

« **Certifiés** », ils doivent satisfaire aux exigences supplémentaires suivantes :

- 🔗 constitution d'un portfolio d'entraînement approuvé par un évaluateur ou une évaluatrice désigné;
- 🔗 évaluation sur piste par une PR durant une séance d'entraînement de trois heures avec les athlètes.

### Entraîneur(e) Comp-Dév

L'atelier d'une durée de six jours Comp-Dév s'adresse aux entraîneurs et entraîneuses de carrière. À l'instar du profil Comp-Int, il existe deux branches :

- 🔗 Comp-Dév Style : Demi-lune, Big Air, Slopestyle, etc.;
- 🔗 Comp-Dév Vitesse : SBX, PGS, PSL.

L'entraîneur ou l'entraîneuse Comp-Dév travaillent généralement avec des athlètes bien établis dans leur carrière de compétition, faisant partie d'une équipe provinciale de développement ou avec des athlètes de l'équipe provinciale de haute performance :

- 🔗 **Niveau de développement de l'athlète** : Perfectionnement et variation des habiletés de base, acquisition et consolidation des habiletés avancées;
- 🔗 **Stades du DLTA** : S'entraîner à la compétition et Apprendre à gagner;
- 🔗 **Fréquence de l'entraînement** : Sur piste cinq fois et plus par semaine, dans le cadre d'un programme annuel;
- 🔗 **Contexte de compétition** : Des compétitions d'envergure nationale et internationale : NorAm, Coupe Europa, Coupe Amérique du Sud, Jeux d'hiver du Canada, Coupe du monde, événements pro et de l'industrie;
- 🔗 **Contenu du cours** : Principes avancés en matière de :
  - biomécanique;
  - style ou vitesse;
  - soutien aux athlètes en entraînement;
  - analyse de la performance;

- soutien aux athlètes en situation de compétition;
- élaboration d'un programme de snowboard;
- gestion d'un programme de snowboard;
- développement à long terme de l'athlète.

Pour que l'entraîneur ou l'entraîneuse Comp-Dév se voient accorder le statut « **Formés** », ils doivent acheter une [licence du PECS](#) (40 \$) et réussir les cours suivants : (*NOTA* : Bien que l'ordre indiqué ci-après soit préférable, il n'est pas obligatoire; c'est-à-dire que la personne peut déjà avoir réussi un ou tous les cours du PNCE avant de suivre le cours Comp-Dév.)

- ❧ Cours Entraîneur(e) de base du PECS;
- ❧ Cours Comp-Int du PECS, ou lettre de l'association provinciale ou territoriale de snowboard ou de Canada~Snowboard autorisant le candidat ou la candidate à passer outre le cours Comp-Int;
- ❧ Niveaux A, B et C du PNCE.

Pour que l'entraîneur ou l'entraîneuse Comp-Dév se voient accorder le statut « **Certifiés** », ils doivent satisfaire aux exigences supplémentaires suivantes :

- ❧ constitution d'un portfolio d'entraînement approuvé par un évaluateur ou une évaluatrice désigné;
- ❧ évaluation sur piste par une PR durant une séance d'entraînement de trois heures avec les athlètes;
- ❧ évaluation sur piste par une PR durant une compétition de six heures avec les athlètes.

### Entraîneur(e) Comp-Hp

L'entraîneur ou l'entraîneuse Comp-Hp travaillent généralement avec des athlètes faisant partie d'une équipe nationale ou d'une équipe nationale de développement, ou avec des athlètes qui ont été désignés comme ayant un fort potentiel de haute performance.

- ❧ **Niveau de développement de l'athlète** : Perfectionnement et variation des habiletés de base;
- ❧ **Stades du DLTA** : S'entraîner à gagner et Gagner pour vivre;
- ❧ **Fréquence de l'entraînement** : Sur piste cinq fois et plus par semaine, dans le cadre d'un programme pluriannuel;
- ❧ **Contexte de compétition** : Des compétitions d'envergure internationale : Coupes du monde, Championnats du monde, Jeux olympiques d'hiver et événements pro importants;
- ❧ **Contenu du cours** : Cours donnés par le biais des Instituts nationaux de formation des entraîneurs (INFE). Les cours des INFE abordent les sujets suivants (de plus amples renseignements sont fournis à l'annexe 4) :
  - les filières énergétiques;
  - la préparation physique;
  - la nutrition;

- la récupération et la régénération;
- la préparation mentale de l'entraîneur;
- la préparation mentale de l'athlète;
- la conception de programme;
- le développement à long terme de l'athlète;
- le leadership et l'éthique;
- les facteurs déterminants de la performance propres au sport;
- les effets de l'environnement sur la performance;
- l'efficacité des entraîneurs et entraîneuses;
- la philosophie de l'entraînement;
- les technologies nouvelles;
- l'analyse biomécanique des gestes techniques avancés;
- l'entraîneur entrepreneur;
- fortifier le système sportif canadien;
- practicum en vue de l'obtention du diplôme.

Pour que l'entraîneur ou l'entraîneuse Comp-Hp se voient accorder le statut « **Certifiés** », ils doivent acheter une [licence du PECS](#) (40 \$) et réussir les cours suivants : (*NOTA* : Bien que l'ordre indiqué ci-après soit préférable, il n'est pas obligatoire; c'est-à-dire que la personne peut déjà avoir obtenu le niveau C du PNCE avant de suivre le cours Comp-Dév.)

- ☞ Cours Entraîneur(e) de base du PECS;
- ☞ Cours Comp-Dév du PECS;
- ☞ Lettre d'autorisation de Canada~Snowboard;
- ☞ Niveaux A, B et C du PNCE;
- ☞ Tâches 9 et 11 propres au sport de l'INFE;
- ☞ Diplôme de l'INFE (Niveau IV du PNCE).

### **Contestations, équivalences et réintégration**

Certaines personnes pourraient « contester » le programme de certification en vue de faire reconnaître leurs compétences à toutes les étapes du profil Compétition du PECS, par exemple :

- ☞ les « anciens » entraîneurs et entraîneuses (ayant déjà suivi la formation dans le cadre de l'ancien PNCE) formés et ayant de l'expérience dans le contexte équivalent;
- ☞ les entraîneurs et entraîneuses quittant le milieu de la compétition ou ayant entraîné sur la scène internationale ou à titre de professionnels;
- ☞ les athlètes inscrits au programme ou retraités du Programme Haute performance de Canada~Snowboard;
- ☞ les entraîneurs et entraîneuses dont le statut est devenu « inactif ».

En outre, les entraîneurs et entraîneuses possédant une certification ou de l'expérience acquises dans d'autres pays peuvent également « contester » le programme en vue de faire reconnaître leurs compétences à toutes les étapes du profil Compétition du PECS.

Toutes les demandes de contestation du programme de certification doivent être adressées au gestionnaire du programme de développement sportif de Canada~Snowboard. Ce dernier désignera une PR qui examinera le degré d'expérience, la formation scolaire et les compétences du candidat ou de la candidate présentant la demande de contestation. Les décisions d'accorder ou non le statut à la suite de cet examen seront prises par le comité d'experts en entraînement, à la lumière des recommandations de la PR.

Les entraîneurs et entraîneuses qui ne remplissent pas les conditions de renouvellement de la licence énoncées ci-après et dont le statut devient, par conséquent, « inactif », peuvent faire une demande de réintégration au PECS en vue de récupérer leur statut et leur licence du PECS.

Toutes les demandes de réintégration doivent être adressées au gestionnaire du programme de développement sportif de Canada~Snowboard. Ce dernier désignera une PR qui examinera le degré d'expérience, la formation scolaire et les compétences du candidat ou de la candidate présentant la demande de réintégration. Les décisions de réintégration ou non à la suite de cet examen seront prises par le comité d'experts en entraînement, à la lumière des recommandations de la PR.

La pratique d'accorder une licence du PECS sur la base de la réussite antérieure de cours en entraînement donnés par l'ACMS (c.-à-d., en raison de droits acquis) est révoquée. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, seules les personnes ayant réussi le cours Entraîneur(e) de base du PECS seront autorisées à faire une demande de licence du PECS.

### **Maintien du statut d'entraîneur(e)**

La licence d'entraîneur(e) du PECS doit être renouvelée chaque année.

En plus d'une vérification de casier judiciaire refaite chaque année (voir la section suivante) et du paiement des frais annuels de licence, les conditions suivantes s'appliquent au renouvellement de la licence d'entraîneur(e) du PECS :

- ☞ **Entraîneur(e) de base** – Apporter la preuve d'une activité d'entraînement au cours des trois dernières années ou refaire le cours Entraîneur(e) de base;
- ☞ **Entraîneur(e) formé(e) Comp-Int** – Évaluation réussie d'au moins deux aspects du portfolio d'entraînement au cours des trois dernières années, et participation à une activité de perfectionnement professionnel du PECS au cours des deux dernières années;
- ☞ **Entraîneur(e) certifié(e) Comp-Int** – Participation à une activité de perfectionnement professionnel du PECS au cours des trois dernières années;
- ☞ **Entraîneur(e) formé(e) Comp-Dév** – Évaluation réussie d'au moins deux aspects du portfolio d'entraînement au cours des trois dernières années, et

participation à une activité de perfectionnement professionnel du PECS au cours des deux dernières années;

- ❧ **Entraîneur(e) certifié(e) Comp-Dév** – Participation à une activité de perfectionnement professionnel du PECS au cours des trois dernières années;
- ❧ **Entraîneur(e) Comp-Hp** – Examen du portfolio d'entraînement par le comité d'experts en entraînement au cours des trois dernières années et participation à une activité de perfectionnement professionnel du PECS au cours des trois dernières années.

Les activités désignées comme perfectionnement professionnel par le PECS seront annoncées au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier chaque année. Ces activités comprendront généralement les éléments suivants :

- ❧ les cours en entraînement du PECS;
- ❧ les ateliers à l'intention des PR et des formateurs ou formatrices de PR (FPR);
- ❧ les cours de premier cycle universitaire dans le domaine des sciences de l'activité physique ou de la kinésiologie;
- ❧ les évaluations des activités du Programme Haute performance et la conception de plan d'entraînement annuel.

### **Vérification de casier judiciaire**

Pour obtenir une licence d'entraîneur(e) du PECS et se voir accorder un statut « En formation », « Formé(e) » ou « Certifié(e) », une personne doit se soumettre à une vérification de casier judiciaire réalisée par BackCheck. Le formulaire à cet effet est disponible sous l'option « Téléchargements » de l'onglet Entraîneurs du site Web de Canada~Snowboard (<http://www.canadasnowboard.ca/fr/>).

La vérification de casier judiciaire doit être refaite chaque année.

Aucune licence du PECS ne sera accordée à un individu dont la vérification de dossier judiciaire révèle une condamnation liée à une recherche pour les secteurs vulnérables. La décision d'accorder ou non une licence du PECS à une personne dont la vérification de casier judiciaire révèle une condamnation pour une toute autre offense relève du comité d'experts en entraînement.

## **PRESTATION DU PROGRAMME**

### **Responsables du programme**

Les personnes suivantes ont la responsabilité de la conception, du développement et de la prestation du PECS :

- ∞ le gestionnaire du programme de développement sportif de Canada~Snowboard;
- ∞ le directeur du Programme Haute performance de Canada~Snowboard;
- ∞ le comité d'experts du PECS;
- ∞ les FPR;
- ∞ les PR;
- ∞ les évaluateurs et évaluatrices.

Le gestionnaire du programme de développement sportif est le responsable principal chargé du PECS. Ce dernier est tenu de rendre compte au chef de la direction de tous les aspects du PECS, y compris l'élaboration du contenu des cours, la formation du personnel, la prestation des cours, le travail du comité d'experts, les relations avec les organismes de sport partenaires de la prestation du programme et les communications avec les intervenants à l'interne. Le gestionnaire du programme de développement sportif préside le comité d'experts.

Le directeur du Programme Haute performance a la responsabilité de veiller à l'intégration sans heurt du PECS et du modèle de DLTA lorsqu'ils s'appliquent aux athlètes aux stades du DLTA « Apprendre à gagner » et « S'entraîner à gagner ». Ce dernier doit être membre d'office du comité d'experts.

Le comité d'experts est formé du gestionnaire du programme de développement sportif, du directeur du Programme Haute performance et d'au plus quatre autres personnes. Ces personnes doivent être nommées en fonction de leur niveau d'expertise pouvant servir le comité, de facteurs témoignant de cette expertise, notamment leur expérience en entraînement, leurs connaissances en matière d'éducation des entraîneurs et entraîneuses, leur connaissance du DLTA et leurs compétences sur le plan de la résolution de problèmes et de la pensée critique. Le chef de la direction procède aux nominations en vue de former le comité d'experts suivant les recommandations du gestionnaire du programme de développement sportif, et les mandats ont des termes de deux ans renouvelables.

Les PR donnent les cours du PECS aux candidats entraîneurs et aux candidates entraîneuses. Les FPR, comme leur titre l'indique, forment les PR et évaluent leur rendement. Les évaluateurs et évaluatrices évaluent les compétences des entraîneurs et entraîneuses qui souhaitent obtenir le statut « Certifiés », telles qu'énoncées dans leur portfolio d'entraînement. Le PECS recrutera et développera cette équipe de spécialistes de la formation en cherchant des candidats et des candidates ayant démontré des compétences essentielles comme le respect des valeurs, un sens du

leadership, de l'entregent, des habiletés en matière de résolution de problèmes et de pensée critique.

Toute personne à qui l'on confiera des tâches en vue de réaliser les objectifs et les programmes liés à la formation et au développement des entraîneurs et entraîneuses devra lire et signer un code de conduite, se conformer aux principes du PNCE et respecter les objectifs et la mission du PECS.

### **Personnes-ressources**

Les PR donnent les cours du PECS aux candidats entraîneurs et aux candidates entraîneuses, et évaluent les portfolios d'entraînement des entraîneurs et entraîneuses formés.

Les ressources des PR (guides, résultats attendus, critères d'évaluation et preuves recherchées) sont établies dans des documents distincts disponibles à la section Entraîneurs du site Web de Canada~Snowboard (<http://www.canadasnowboard.ca/fr/>).

Le PECS entend former et maintenir une équipe de PR pour assurer la formation en entraînement dans chacun des contextes en appliquant les principes de l'apprentissage des adultes que prône le nouveau PNCE. Il est prévu que les associations provinciales et territoriales de snowboard participent au recrutement des PR. Le PECS aura la responsabilité de la formation des PR, en ayant recours aux services de FPR autorisés.

Les candidats et candidates à la fonction de PR recevront une formation portant sur les habiletés et les résultats attendus, tel qu'indiqué à **l'annexe 3 intitulée *Transcription des compétences***. Dès l'achèvement de leur formation et la vérification de l'acquisition des compétences requises, les PR se verront attribuer par le PECS des fonctions de formation selon les besoins.

Les PR éventuelles devront posséder les compétences suivantes :

- ☞ avoir une bonne connaissance et de l'expérience dans l'ensemble du développement d'habiletés en snowboard, particulièrement à un ou des stades pertinents du DLTA;
- ☞ avoir une bonne compréhension des principes de croissance et de développement liés aux groupes d'âge et au DLTA pour chacun des contextes;
- ☞ avoir une bonne connaissance de la formation appropriée à tout contexte dans le cadre duquel elles pourraient être formées;
- ☞ avoir une bonne connaissance des principes appliqués dans la Prise de décisions éthiques.

Les PR devront assister aux séances de formation obligatoires et réaliser avec succès les tâches assignées lors de la formation. Les PR devront posséder le statut « Certifié(e) » (ou, pour la durée de la période de transition se terminant en 2012, le

statut « Formé(e) ») pour le contexte dans le cadre duquel elles occuperont leur fonction de PR.

Les demandes d'inscription à la formation de PR ou de désignation de PR doivent être adressées au gestionnaire du programme de développement sportif. Les postulants et postulantes pour la formation de PR seront choisis en consultation avec l'association provinciale ou territoriale de snowboard pertinente.

Le gestionnaire du programme de développement sportif procédera à un examen annuel du rendement des PR avec tous les FPR. Une évaluation à l'externe de chaque PR sera réalisée après la cinquième prestation de cours de la PR ou tous les trois ans. Cette évaluation à l'externe sera réalisée par un ou une FPR désigné par le gestionnaire du programme de développement sportif. Si possible, cette évaluation sera effectuée avec un ou une FPR de la province ou du territoire hôte. Une PR qui ne fera pas l'objet d'une évaluation à l'externe après la cinquième prestation de cours OU après trois ans sera suspendue de ses fonctions jusqu'à l'évaluation et/ou la formation de recyclage.

### **Formateurs et formatrices de personnes-ressources**

Le PECS entend former et maintenir une équipe de FPR pour assurer la formation des PR retenues par le PECS pour animer les ateliers et les cours par module à l'intention des entraîneurs et entraîneuses.

Le comité d'experts du PECS examinera et approuvera les dossiers de candidature des FPR. Les candidats et candidates retenues à titre de FPR devront participer aux séances de formation obligatoires et réaliser avec succès les tâches qui leur auront été assignées au cours de leur formation. Dès qu'ils auront terminé leur formation, les FPR seront autorisés à former les PR dans chacun des contextes du PECS.

**L'annexe 3** présente les habiletés et les résultats attendus (les « compétences ») que doivent démontrer les FPR. Dès l'achèvement de leur formation et la vérification de l'acquisition des compétences requises, les FPR se verront attribuer par le PECS des fonctions de formation selon les besoins des contextes. Ces fonctions et désignations incombent au comité d'experts du PECS. Au stade initial de la prestation du programme, on encouragera les FPR à recourir au mentorat et au travail d'équipe.

Les FPR doivent posséder de l'expérience dans les domaines suivants :

- ☞ expérience en formation ou avec les techniques pédagogiques, de préférence dans un milieu d'éducation aux adultes;
- ☞ expérience dans l'enseignement des techniques de snowboard aux adultes;
- ☞ connaissance des paramètres liés à la formation des entraîneurs et entraîneuses du PNCE.

Pour obtenir une désignation à titre de FPR, les candidats et candidates doivent réunir les conditions suivantes :

- ☞ réussir le cours théorique de niveau C du PNCE;
- ☞ obtenir leur statut « Formés » en Comp-Dév;
- ☞ réussir la formation de FPR.

Certaines exceptions pourraient être consenties au cas par cas.

Le PECS aura la responsabilité d'assurer la formation des FPR à l'échelle nationale. On comprendra qu'il ne sera pas possible, au début du programme, de constituer une équipe de FPR possédant toutes les compétences requises en facilitation pour tous les contextes. Le PECS a bien l'intention d'identifier, de former et de faire le suivi des FPR éventuels afin de combler cette lacune. Les premiers candidats et candidates seront supervisés par des mentors et mentores et encouragés tout au long de leur formation par des FPR plus expérimentés et par les FPR d'agences multisports.

### **Évaluateurs et évaluatrices**

Le PECS entend former et maintenir une équipe d'évaluateurs et d'évaluatrices pour mener l'évaluation des portfolios des entraîneurs et entraîneuses, conformément aux critères et lignes directrices établis. Les compétences requises chez les candidats et candidates sont les mêmes que pour les PR, et elles sont présentées à **l'annexe 3 intitulée *Transcription des compétences***. Jusqu'en 2012, toutes les PR et les FPR agiront à titre d'évaluateurs et évaluatrices sans devoir suivre une formation supplémentaire.

Le gestionnaire du programme de développement sportif aura la responsabilité de recruter et d'approuver les évaluateurs et évaluatrices, qui devront posséder les compétences suivantes :

- ☞ avoir une bonne connaissance et de l'expérience dans l'ensemble du développement d'habiletés en snowboard;
- ☞ avoir une bonne compréhension des principes de croissance et de développement liés aux groupes d'âge et au DLTA pour chacun des contextes;
- ☞ avoir une bonne connaissance de la formation appropriée à tout contexte dans le cadre duquel ils pourraient être formés;
- ☞ avoir démontré des compétences essentielles comme le respect des valeurs, un sens du leadership, de l'entregent, des habiletés en matière de résolution de problèmes et de pensée critique.

Les évaluateurs et évaluatrices devront assister aux séances de formation obligatoires et réaliser avec succès les tâches assignées lors de la formation. Les évaluateurs et évaluatrices devront posséder le statut « Certifié(e) » (ou, pour la durée de la période de transition se terminant en 2012, le statut « Formé(e) ») pour le contexte dans le cadre duquel ils occuperont leur fonction d'évaluateurs et évaluatrices.

Les demandes d'inscription à la formation d'évaluateurs et évaluateuses ou de désignation de ce titre doivent être adressées au gestionnaire du programme de développement sportif. Les postulants et postulantes pour la formation d'évaluateurs et évaluateuses seront choisis en consultation avec l'association provinciale ou territoriale de snowboard pertinente.

### **Recrutement, fidélisation, éducation et relève**

Le PECS formera et fidélisera le nombre approprié de PR, de FPR et d'évaluateurs et d'évaluateuses (collectivement désignés « PR » pour les besoins de cette section). Leur nombre pourrait varier au fil des années, mais il sera suffisant pour répondre aux exigences liées à la prestation du programme et aux besoins régionaux, en évitant d'attribuer une trop lourde tâche à une seule personne. Pour la période allant jusqu'à 2012, le but visé est de réunir un groupe de 20 personnes.

Les PR éventuelles pourraient comprendre les personnes suivantes :

- ☞ les titulaires de cours en vertu de l'ancien PNCE;
- ☞ les titulaires de cours de l'ACMS;
- ☞ les athlètes retraités du Programme Haute performance;
- ☞ les PR en activité dans d'autres sports visés par la certification multisports du PNCE;
- ☞ les participants et participantes à des conférences, à des cours et à d'autres activités de perfectionnement professionnel;
- ☞ les entraîneurs et entraîneuses à la tête de programmes gagnants.

Les mandats des PR auront une durée de trois ans et leur statut fera l'objet d'un examen automatique avant le renouvellement du terme pour une autre période de trois ans, à condition que la PR ait réalisé au moins deux activités d'apprentissage ou d'évaluation, ait participé à au moins une activité de perfectionnement professionnel et n'ait pas obtenu des résultats insatisfaisants lors de son évaluation (voir l'annexe 3) au cours de son mandat de trois ans.

Les PR inactives durant trois ans doivent adresser au gestionnaire du programme de développement sportif une demande de réintégration. La décision finale concernant la réintégration revient au comité d'experts en entraînement, à la lumière des recommandations du gestionnaire du programme de développement sportif. On tiendra compte du niveau d'activité en continu dans le sport, des activités de perfectionnement professionnel suivies et de la nature des évaluations précédentes du travail de la PR.

Le PECS offrira aux PR des occasions d'animer des cliniques, de profiter d'occasions de perfectionnement professionnel et il entretiendra une communication régulière relativement au processus et au contenu du programme.

## **Évaluation des ateliers et des personnes-ressources**

À la fin de chaque cours de formation des entraîneurs et entraîneuses, les participants et participantes auront la chance d'évaluer le cours suivi et la PR. Les évaluations seront recueillies par le ou la FPR présent au cours, ou seront acheminées au ou à la FPR désigné aux fins d'examen.

Des formulaires d'évaluation du cours seront conçus pour chacun des cours. Les critères d'évaluation tiendront compte des résultats d'apprentissage escomptés, et la PR ou le ou la FPR sera évalué sur les compétences recherchées pour chacun des contextes et sa capacité à donner le cours conformément aux normes du programme. Les évaluations feront partie intégrante du guide de la personne-ressource dans chacun des contextes.

Les PR qui reçoivent fréquemment des cotes élevées dans le cadre de leurs évaluations pourraient être appelées à jouer un rôle de mentor ou de mentore auprès des autres PR. Leur candidature pourrait également être retenue pour une formation de PR dans d'autres contextes ou en vue de devenir FPR.

À l'opposé, les PR qui obtiennent fréquemment de mauvais résultats dans le cadre de leurs évaluations se verront offrir une chance d'améliorer leur rendement lors d'un cours subséquent. Un ou une FPR sera présent à ce cours afin d'évaluer le rendement de la PR. Advenant l'observation d'une amélioration insuffisante, la PR se verra retirer son statut actif jusqu'à ce qu'elle ait poursuivi sa formation.

## **Gestion du programme**

### **Comité d'experts du PECS**

Le comité d'experts du PECS administrera le programme et se chargera de l'élaboration des outils et des ressources, des exigences en matière de conception de programme, de l'intégration du développement des entraîneurs et entraîneuses au DLTA, ainsi que de la formation des FPR et des PR. D'autres tâches pourraient lui incomber au besoin et seront déterminées à la suite de discussions entre le gestionnaire du programme de développement sportif et le chef de la direction.

### **Recrutement et développement**

Le PECS assumera les responsabilités suivantes relativement au recrutement et au développement, afin de conserver un nombre approprié de PR et d'évaluateurs et évaluateuses :

- ❧ offrir aux PR un nombre approprié d'occasions de donner des cours; ce nombre approprié dépendra de la PR et de sa disponibilité;
- ❧ examiner les évaluations remplies par les participants et participantes à la fin du cours;
- ❧ faire le suivi des activités, du rendement et de la formation des PR, en collaboration avec les FPR, afin de s'assurer que les PR satisfont aux normes établies et demeurent à jour dans leur formation;
- ❧ faire le suivi des possibilités d'éducation et de formation continues et en aviser les PR;
- ❧ faire le suivi du rendement des PR ayant reçu des évaluations défavorables, en discuter avec la PR, assister au prochain atelier donné par la PR à titre d'observateur et prendre les mesures qui s'imposent pendant et après l'atelier, le cas échéant. Ces mesures peuvent prendre la forme de conseils donnés sur la façon d'améliorer la prestation, du retrait permanent du statut de la PR ou temporaire jusqu'à ce qu'elle ait poursuivi sa formation.

### **Formation**

Le PECS assumera les responsabilités suivantes relativement à la formation des PR et des évaluateurs et évaluateuses :

- ❧ former et entraîner une équipe de FPR pour gérer les PR;
- ❧ examiner et approuver, le cas échéant, les candidatures proposées aux fonctions de FPR par les associations provinciales et territoriales de snowboard;
- ❧ élaborer des guides de formation à l'intention des PR, FPR et évaluateurs et évaluateuses et approuver le programme de formation;

- ❧ examiner les programmes de formation pour s'assurer qu'ils satisfont aux exigences des divers profils et contextes d'entraînement;
- ❧ former ou fournir les ressources aux personnes responsables de l'observation, de l'évaluation ou de la vérification officielles des PR et des évaluateurs et évaluatrices;
- ❧ en consultation avec les associations provinciales et territoriales de snowboard, déterminer le nombre de PR nécessaire, en tenant compte des besoins régionaux et linguistiques;
- ❧ passer en revue annuellement l'équipe de PR et d'évaluateurs et évaluatrices en activité, et déterminer les besoins en matière de formation.

### **Surveillance et évaluation du programme, et contrôle de la qualité**

Chaque année, le PECS procédera à un contrôle de la qualité de ce programme et de ses besoins en ressources. Cet examen tiendra compte des éléments suivants :

- ❧ les résultats de tout examen du programme réalisé par l'Association canadienne des entraîneurs et/ou par les organismes de financement, par exemple, Sport Canada;
- ❧ des recommandations d'améliorations formulées par les intervenants participant à la prestation des programmes ou touchés par les programmes de formation;
- ❧ les points soulevés dans le cadre des formulaires d'évaluation remis aux participants et participantes à la fin des cours;
- ❧ les besoins de financement pour la formation, y compris le recrutement et la formation d'effectifs supplémentaires;
- ❧ les besoins en matière de formation et de développement des effectifs pour répondre aux profils linguistiques et géographiques des associations provinciales et territoriales de snowboard;
- ❧ des rapports fournis par les associations provinciales et territoriales de snowboard sur le nombre d'ateliers offerts, le nombre d'entraîneurs et entraîneuses participants, l'équipe de PR et de FPR en activité, et le nombre d'évaluations remplies.

Le programme provisoire proposé pour l'examen annuel de la gestion du programme est le suivant :

1. un rapport sur les activités réalisées au cours de l'année précédente;
2. une évaluation des activités par rapport aux objectifs établis;
3. un examen des mesures entreprises à la lumière de l'examen de la gestion du programme de l'année précédente;
4. un examen des éléments suivants :
  - ❧ les examens et vérifications de programme réalisés par l'ACE, Sport Canada ou tout autre organisme de financement;
  - ❧ les recommandations d'améliorations formulées par les intervenants;
  - ❧ les suggestions d'améliorations indiquées sur les formulaires d'évaluation;
  - ❧ les besoins de financement pour la formation des effectifs;



Les dépenses suivantes engagées par les PR peuvent faire l'objet d'une réclamation :

- ❧ impression de documents au besoin, telle qu'autorisée par le gestionnaire du programme de développement sportif;
- ❧ le kilométrage – 0,36 \$/kilomètre;
- ❧ les frais de repas – 58,10 \$/jour, tels qu'établis par chaque province avec minimums.

Toute dépense supplémentaire doit être autorisée par le gestionnaire du programme de développement sportif. Les PR doivent fournir à ce dernier une réclamation de dépenses signée ainsi que les reçus à l'appui (les reçus ne sont pas exigés pour les repas et le kilométrage). Les allocations pour frais comprennent la TPS et la TVP. Pour obtenir le remboursement de ses dépenses, la PR doit produire à l'intention du PECS et du PNCE le formulaire de la Banque de données du PNCE relatif au cours.

### **Communication**

Le PECS reconnaît l'importance d'un plan de communication cohérent et bien conçu afin que tous les intervenants puissent être bien informés des réalisations et des avantages associés au programme. Le PECS créera un réseau de distribution électronique afin de communiquer les changements, les mises à jour et les nouveaux développements. Un tel réseau réunira les associations provinciales et territoriales de snowboard, les PR, les FPR, les évaluateurs et évaluatrices, les partenaires de financement et toutes les autres parties intéressées.

Un examen du plan de communication sera réalisé dans le cadre de l'examen annuel de la gestion du programme.

### **Planification**

Le PECS concevra un plan de fonctionnement annuel. Il veillera également à fixer des objectifs à moyen terme (pour les quatre prochaines années) et à long terme (pour les huit prochaines années).

Le plan de fonctionnement ainsi que les objectifs à moyen et à long terme feront l'objet d'un examen tous les ans.

Le plan de fonctionnement ainsi que les objectifs à moyen et à long terme sont reproduits dans le présent manuel aux annexes **3, 4 et 5**.

## Annexe 1

### Code de conduite de la personne-ressource et de l'évaluateur et l'évaluatrice

*La PR doit lire attentivement, comprendre et signer le code de conduite qui suit.*

En ma qualité de PR ou d'évaluateur et d'évaluatrice pour le compte du PECS et du PNCE

Je, \_\_\_\_\_ (nom et N° de CC), conviens de bien me comporter et d'une manière qui est compatible avec ce code de conduite. Je comprends bien que si je ne respecte pas ce code de bonne conduite, la conséquence sera une imposition de sanctions qui incluent la rétraction de mon statut de certificat de PR ou d'évaluateur et d'évaluatrice.

Je promets :

1. de participer et de terminer avec succès chaque élément de la formation et de l'évaluation de PR ou d'évaluateur et d'évaluatrice afin d'obtenir ma certification (Parcours de la PR);
2. de conserver ma certification de PR ou d'évaluateur et d'évaluatrice en participant à toutes les activités de perfectionnement professionnel exigées, et de chercher constamment à améliorer mes qualités personnelles et mon rendement;
3. de demeurer disponible de manière à pouvoir donner au moins un cours par année;
4. d'adhérer à la Fédération canadienne de snowboard et d'être d'accord avec les buts et objectifs communs de l'organisation au service des membres;
5. de soutenir les commanditaires, les fournisseurs, les employeurs et les autres partenaires du PECS;
6. d'appuyer le PNCE et les partenaires, notamment l'ACE, Sport Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les clubs locaux de snowboard, et de partager leur but et vision à l'égard de la prestation de programmes de formation d'entraîneurs et d'entraîneuses éthiques et de qualité supérieure;
7. de faire preuve de professionnalisme (tenue vestimentaire, langage et présentation) dans mes fonctions d'éducateur ou d'éducatrice d'entraîneurs et d'entraîneuses dans tous les aspects liés à la prestation du cours, en adoptant un comportement conforme au Code d'éthique du PNCE, en appliquant les processus établis, ainsi que les principes et les valeurs de l'esprit sportif;
8. de faire passer les intérêts des entraîneurs et entraîneuses participants aux ateliers et aux activités d'évaluation avant mes propres intérêts;

9. de m'abstenir de toute forme de harcèlement qu'il soit physique, émotionnel, mental ou sexuel en admettant que harcèlement sexuel inclut l'un ou l'autre, ou les deux points suivants :

- ❧ se servir de son pouvoir ou de son autorité pour tenter de contraindre une personne à engager ou à tolérer un acte sexuel. Une telle pratique comprend des menaces explicites ou implicites de représailles si elle ne se plie pas à cet acte ou de promesses de récompenses si elle s'y soumet; et
- ❧ formuler délibérément, ou à répétition, des commentaires ou des anecdotes à caractère sexuel, ou encore poser des gestes ou faire des attouchements si ceux-ci sont offensants et importuns, créent un environnement déplaisant, hostile ou intimidant, et peuvent nuire à la personne visée et aux autres participants.

Je comprends qu'en ma qualité de PR ou d'évaluateur et d'évaluatrice, j'ai la responsabilité de chercher à me conformer aux buts, aux objectifs et aux consignes du PECS en situation de désaccord ou de différend par rapport à certains sujets.

Je comprends et j'accepte le fait que le comité d'experts du PECS prendra des mesures disciplinaires dans le cas d'une infraction de ma part au code de conduite.

Je, soussigné(e), déclare avoir lu le code de conduite de la PR et de l'évaluateur et l'évaluatrice du PECS, et comprendre et accepter les dispositions énoncées dans les présentes.

\_\_\_\_\_  
Nom (caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature

## Annexe 2

### Formulaire d'évaluation des compétences de la personne-ressource

| Compétence  | Critère/Norme  | Compétent(e)<br>(date,<br>initiales) | Pas encore<br>compétent(e)<br>(date,<br>initiales) | Non<br>démontré<br>(date,<br>initiales) |
|---|--|--------------------------------------|--|---|
| A<br>Applique des<br>techniques de<br>présentation            | 1 La voix est claire et projetée pour que tous entendent.  |                                      |  |   |
|   | 2 Les messages sont exprimés clairement et sans jargon inutile.  |                                      |  |   |
|   | 3 N'emploie pas de langage ni de comportement discriminatoires.  |                                      |  |   |
|   | 4 La voix est modulée et variée (n'est PAS monotone!).   |                                      |  |   |
|   | 5 Interagit avec les candidats et candidates (noms, contact visuel).   |                                      |  |   |
|   | 6 Le style de prestation convient au contenu et aux candidats et candidates.   |                                      |  |   |
|   | 7 Donne confiance, apporte son soutien et est amical.  |                                      |  |   |
|   | 8 La communication non verbale (manières, gestes) appuie le message plutôt que de distraire.                         |                                      |  |   |
|   | 9 L'apparence projette une impression de professionnalisme.  |                                      |  |   |
|   | 10 La séance est planifiée et bien structurée.   |                                      |  |   |
|   | 11 La séance suit un ordre logique.  |                                      |  |   |
|   | 12 La prestation ne s'appuie pas trop sur les notes de cours.  |                                      |  |   |
|   | 13 Respect de l'horaire.   |                                      |  |   |
| B<br>Crée et assure<br>un<br>environnement<br>d'apprentissage | 14 Accueille les participants et participantes à leur arrivée et leur parle (climat).                                |                                      |  |   |
|   | 15 La disposition de la salle et de l'équipement élimine les obstacles à la communication et favorise l'interaction. |                                      |  |   |
|   | 16 Crée une ambiance sécurisante et propice à l'apprentissage (sans mise à l'épreuve) (climat).                      |                                      |  |   |
|   | 17 Rend la séance plaisante et agréable (satisfaction).  |                                      |  |   |
|   | 18 Donne l'occasion aux participants et participantes de mettre en pratique les compétences.                         |                                      |  |   |
|   | 19 Aide les participant et participantes à intégrer les connaissances et les compétences à                           |                                      |  |   |

|  |   |  |  |  |
|--|---|--|--|--|
|  | son entraînement (pertinence).  |  |  |  |
|  | 20 Adapte la prestation et le rythme aux styles d'apprentissage et aux besoins diversifiés des participants et participantes (axé sur l'apprenant et l'apprenante). |  |  |  |
|  | 21 Suscite l'interaction entre les participants et participantes.   |  |  |  |
|  | 22 Emploie plusieurs techniques d'apprentissage.  |  |  |  |
|  | 23 Encourage l'autoréflexion chez les participants et participantes.  |  |  |  |
|  | 24 Donne à chaque participant et participante une rétroaction positive.   |  |  |  |
|  | 25 Privilégie l'animation plutôt que les exposés magistraux et les instructions.  |  |  |  |
| C<br>Évalue les participants et participantes par rapport aux critères établis | 26 Est familier(ère) avec les critères et normes en matière de compétences.   |  |  |  |
|  | 27 Réalise des évaluations objectives.  |  |  |  |
|  | 28 Pose des questions afin de vérifier l'acquisition des compétences.   |  |  |  |
|  | 29 Consigne par écrit les décisions relatives à l'évaluation.   |  |  |  |
| D<br>Planifie et organise les ateliers, et s'occupe des aspects administratifs | 30 Aspects administratifs préalables au cours réalisés conformément au protocole du PECS/PNCE.  |  |  |  |
|  | 31 Le lieu correspond aux lignes directrices du PECS/PNCE.  |  |  |  |
|  | 32 Débute et termine le cours à l'heure.  |  |  |  |
|  | 33 Les ressources et l'équipement sont disponibles et fonctionnent, et ont été testés avant l'arrivée des participants et participantes.                            |  |  |  |
|  | 34 Aspects administratifs à réaliser après le cours conformes au protocole du PECS/PNCE.  |  |  |  |
|  | 35 Toutes les compétences du manuel de la PR ou du ou de la FPR ont été abordées.   |  |  |  |
| Communique son enthousiasme pour l'éthos du sport et l'entraînement            | 36 Communique sa passion et son engagement à l'égard du sport.  |  |  |  |
|  | 37 Manifeste des comportements conformes aux normes du PECS/PNCE.   |  |  |  |

## Rapport final et plan d'action

|                                  |
|----------------------------------|
| <b>Évaluation globale</b>        |
| <b>Plan d'action convenu</b>     |
| <b>Nom de la PR</b>              |
| <b>Évaluateur ou évaluatrice</b> |

PROVISOIRES

## Annexe 3

### Diplôme de l'Institut national de formation des entraîneurs (INFE) en entraînement de haut niveau

#### Instituts nationaux de formation des entraîneurs

Les sept INFE sont les centres d'enseignement supérieur des entraîneurs et entraîneuses du Canada.

Les INFE offrent des cours pratiques hautement interactifs aux candidats et aux candidates approuvés par leur organisme national de sport (ONS) qui peuvent obtenir un diplôme en entraînement de haut niveau de l'INFE en choisissant l'un des programmes suivants :

- ☞ un programme d'une durée d'un an dispensé à l'INFE – C.-B. (Victoria);
- ☞ un programme d'une durée de deux ans offert dans les sept autres INFE au Canada;
- ☞ un programme d'apprentissage personnalisé qui peut être suivi dans plus d'un institut à la fois ou comprendre une période d'études prolongée.

L'obtention d'un diplôme en entraînement de haut niveau de l'INFE peut mener à la certification de Niveau 4 du PNCE si l'ONS du candidat ou de la candidate donne son autorisation.

#### Programmes d'études du diplôme

L'INFE offre un programme de diplôme qui comprend l'enseignement en classe et l'application pratique sous la supervision d'un maître entraîneur ou d'une maître entraîneuse. Les connaissances, les habiletés et l'attitude que doivent posséder un entraîneur et une entraîneuse au sommet de leur profession sont inculquées dans le cadre d'une vaste gamme de cours appliqués.

Le programme de l'INFE traite de trois grands domaines :

##### **1) La planification, la conception et la mise en œuvre d'un programme de sport dans le contexte de vos athlètes**

Le processus d'apprentissage comprend la recherche d'un modèle de développement des athlètes, l'analyse des besoins des athlètes, l'établissement d'objectifs, la conception d'un plan, la mise en œuvre du plan, la surveillance et l'évaluation. L'exécution de toutes les démarches fait appel à l'exploration des sources d'informations et à des discussions avec des collègues, les maîtres entraîneurs et les maîtres entraîneuses, et les formateurs et les formatrices.

Les thèmes clés peuvent comprendre : les filières énergétiques, l'entraînement en force et le conditionnement physique, la nutrition, la récupération et la régénération, la préparation psychologique des entraîneurs, des entraîneuses et des athlètes, la planification et la périodisation, la biomécanique, l'efficacité en entraînement, les facteurs environnementaux, le développement à long terme de l'athlète ainsi que la gestion des affaires.

## **2) Entraînement pratique**

À l'INFE, vous pourrez consulter un maître entraîneur ou une maître entraîneuse qui vous aidera à appliquer les connaissances apprises en classe à vos activités quotidiennes d'entraîneur ou d'entraîneuse. Vous aurez l'occasion de mettre à profit les connaissances et l'expérience de vos collègues et de vous inspirer de leur cheminement.

Les thèmes clés peuvent comprendre : l'efficacité de l'entraînement – une analyse de vos interventions à titre d'entraîneur ou d'entraîneuse comprenant des observations en classe de même que des rétroactions sur l'entraînement pratique de la part de votre maître entraîneur ou maître entraîneuse; sous la supervision de votre maître entraîneur ou maître entraîneuse, vous aborderez des sujets tels que l'organisation du milieu d'entraînement, l'établissement d'une vision pour l'équipe, les relations entre entraîneur ou entraîneuse et athlètes et l'attitude à adopter en compétition.

## **3) Le leadership et l'éthique en entraînement**

L'étude du leadership est un processus dynamique axé sur les relations qui comprend des interactions entre les intervenants et les intervenantes, les formateurs et les formatrices, les maîtres entraîneurs et les maîtres entraîneuses, ainsi qu'avec vos collègues. L'INFE vous donne la possibilité de mieux vous connaître grâce à une auto-évaluation réfléchie et réflexive et à l'élaboration d'un plan d'action visant l'auto-amélioration.

Les thèmes clés peuvent comprendre : l'éclaircissement des valeurs, la pensée critique, les habiletés de communication, l'éthique, la philosophie, le système sportif canadien, l'auto-analyse, l'évaluation des forces et des faiblesses, les pratiques du leadership, la dynamique de groupe, la constitution d'une équipe et la résolution de problèmes.

## **Cours obligatoires**

### **Practicum**

Les entraîneurs et les entraîneuses de l'INFE travaillent sur une base régulière avec des athlètes dans un contexte de sport de haut niveau. Les observations et les réflexions critiques sont consignées dans un cahier de travail. Des cours dirigés avec maître(s) entraîneur(s) ou maître(s) entraîneuse(s) permettent d'examiner leur approche de la

préparation de l'athlète, de l'entraînement et de la compétition. L'entraîneur ou l'entraîneuse de l'INFE doivent également être responsables de la préparation d'athlètes.

### Filières énergétiques

Compréhension des exigences du sport sur le plan énergétique, des méthodes d'entraînement de la puissance et de la capacité des filières énergétiques; contrôle de l'intensité; agencement des activités d'entraînement; préparation en vue de la performance maximale.

### Préparation physique

Apprentissage et enseignement des exercices de développement progressif de la force, de la souplesse et de l'agilité; manipulation des paramètres de surcharge.

### Nutrition

Élaboration de stratégies nutritionnelles pour l'entraînement et les compétitions; élaboration d'un plan nutritionnel et familiarisation avec un ensemble de sujets reliés à la nutrition sportive, dont l'hydratation, les suppléments, la nutrition pendant les voyages, le contrôle du poids et les désordres alimentaires.

### Récupération et régénération

Causes de la fatigue et modalités de récupération; blessures et mécanismes de guérison et de récupération dans le cadre du processus d'entraînement normal; réponses non adaptives à l'entraînement ou au stress.

### Préparation mentale des entraîneurs

Analyse des interventions de l'entraîneur et de l'entraîneuse; règlement des conflits chez les athlètes d'élite et mise en pratique de stratégies de communication efficaces; conséquences psychologiques des blessures chez les athlètes d'élite et stratégies d'intervention.

### Préparation mentale des athlètes

Identification des besoins des athlètes sur le plan de l'entraînement mental; perfectionnement de diverses habiletés en matière de préparation mentale, dont le contrôle des distractions; intégration et agencement des activités de préparation mentale dans le programme sportif.

### Conception d'un programme

Analyse de l'agencement séquentiel optimal des activités d'entraînement et de compétition dans le but de permettre une intégration systématique selon différents modèles : planification et périodisation, variations de l'intensité et du volume de l'entraînement, récupération; ceci en vue de l'atteinte d'un sommet de performance lors des compétitions.

### Développement à long terme de l'athlète

Étapes du développement athlétique depuis l'enfance; acquisitions des habiletés et

développement des techniques spécialisées; détection du talent sportif; planification à long terme propre au sport.

### Leadership et éthique

Apprentissage intensif mettant l'accent sur l'appréciation des valeurs, la pensée critique, les techniques de communication, les pratiques en matière de leadership et la dynamique de groupe, le tout en vue d'apporter des changements positifs à différentes situations.

L'obtention du diplôme de l'INFE exige également la réussite de cours dans les secteurs d'activités suivants :

- Efficacité des entraîneurs et entraîneuses
- Philosophie de l'entraînement
- Technologies nouvelles

### Cours facultatifs (selon la disponibilité)

#### Déterminants de la performance propres au sport

##### Effets de l'environnement sur la performance

Ajustement des programmes et activités en réponse aux influences environnementales; effets de l'altitude et du stress thermique sur l'entraînement et la performance; voyages et décalages horaires.

##### Analyse biomécanique des gestes techniques avancés

Application de principes biomécaniques à la détection et la correction des erreurs techniques et à la prévention des blessures; analyse vidéo et mise en pratique.

##### L'entraîneur/entrepreneur

Apprentissage des concepts de la gestion et du marketing; création d'un plan d'affaires et gestion de projets financiers; reconnaissance des moyens d'accéder à des services professionnels pour les entraîneurs et entraîneuses de haut niveau.

##### Système sportif canadien

Comprendre le système sportif canadien et le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneuse au sein de celui-ci.

## Annexe 4

### Plan de fonctionnement 2009-2010

#### **Orientation à court terme (septembre 2009 à juin 2010)**

Offrir 25 cours Entraîneur(e) de base à 135 entraîneurs et entraîneuses de base formés.

**Québec** – Offrir 3 cours Entraîneur(e) de base, 1 cours Comp-Int, Vitesse et Style, 1 atelier de FPR; identifier et jumeler avec un mentor ou une mentore une PR pour le Québec. (2010 – pas de PR)

**Ontario** – Offrir 5 cours Entraîneur(e) de base, 1 Comp-Int Vitesse, 1 Style, 1 atelier de FPR; identifier et jumeler avec un mentor ou une mentore 4 nouvelles PR pour l'Ontario. (2010 – pas de PR) (certifiés pour la C.-B., mais trop occupés, Lindsay Young, Jeremy Shields)

**Atlantique** – Offrir 3 cours Entraîneur(e) de base, 2 en N.-É., 1 à T.-N.-L.; 2 ateliers de FPR (N.-É., N.-B.) PR – Steve (Vitesse/base) et Natasha (base).

**Manitoba** – Offrir 1 cours Entraîneur(e) de base, Russ Davies est la PR.

**Saskatchewan** – Offrir 2 cours Entraîneur(e) de base, Russ Davies est la PR.

**Alberta** – Offrir 4 cours Entraîneur(e) de base, cours Comp-Int (1 Vitesse, 1 Style). PR – Adam Robertson (base, Vitesse), Jared Anderson (base), Arnold Wiebe (base), Cass Smith (base), Kevin Higgins (base – en formation), 1 atelier de FPR.

**Colombie-Britannique** – Offrir 10 cours Entraîneur(e) de base, Comp-Int (1 Vitesse, 1 Style), Comp-Dév (1 Vitesse, 1 Style), 2 ateliers de FPR (Whistler), 1 atelier de FPR; PR – Dustin, Andrew George, Levi Froese, Connor Martin, Bill Laing (PR – en formation), Matt Galina, (certifié mais trop occupé : Adam Higgins).

**Territoires** – Offrir 2 cours Entraîneur(e) de base (1 T.-N.-O., 1 Yukon), 2 PR (Arnold Wiebe) T.-N.-O. PR, Mary Binsted (Yukon).

**30 cours Entraîneur(e) de base prévus (une augmentation de 20 %, principalement en Ontario et au Québec); 8 cours Comp-Int (4 Vitesse, 4 Style) (une augmentation de 700 %); 1 cours Comp-Dév (Vitesse/Style).**

En 2009, nous avons l'impression de manquer de visibilité et nous n'avons pas suffisamment de PR pour donner les cours, même si la demande était là.

- Faire davantage de sensibilisation et faire une plus grande promotion des cours.
- Affiches (Dustin communiquera avec Candice Drouin, achèvement de la maquette – juillet, impression et livraison des affiches – 11 septembre).
- Fournir de la documentation (renseignements sur le PECS; qu'est-ce qu'un atelier pour PR; fonctionnement des cours; objets de marketing; sujets des cours; description des ateliers pour PR) aux organismes provinciaux de sport (OPS).

- S'assurer que la PR et la formation adéquate sont en place avant d'offrir les cours.

### **Approbation de l'ACE**

- Cours complet Comp-Dév. (date limite : juin 2010)
- Peaufiner les documents, évaluer les résultats obtenus aux Jeux olympiques de 2010 et les résultats de la saison précédente
- Approbation du cours complet Comp-Int (date limite : juillet)
- Traduction vers le français du cours Comp-Dév

### **Mise en forme et présentation professionnelle (Dustin Heise)**

- Documents traduits du cours Entraîneur(e) de base
- Manuels de référence français/anglais Comp-Int
- Cahier de travail français/anglais Comp-Int
- Manuel de référence anglais Comp-Dév
- Cahier de travail Comp-Dév

### **Cours Comp-Dév**

Réviser la documentation du cours Comp-Dév, mettre la touche finale et se familiariser avec les documents du cours Comp-Int.

### **Cours Comp-Int**

Réviser et peaufiner le contenu des cours. Envoyer à Adam.

### **Cours Entraîneur(e) de base**

Le contenu demeure le même, pas d'examen, révision nécessaire.

1. Perfectionnement pour les personnes déjà *formées* aux Niveaux 1 et 2 afin qu'elles obtiennent leur statut d'entraîneurs et entraîneuses *certifiés*.
2. Offrir des ateliers sur place, des cliniques et des séminaires aux entraîneurs et entraîneuses déjà certifiés.

Le fondement de cette décision repose sur le contrôle de la qualité. La proposition :

- abordera la diversité des besoins en matière de développement observée dans les limites géographiques de Canada~Snowboard;
- permettra aux cliniques et ateliers de cibler les besoins particuliers en matière de perfectionnement des entraîneurs et entraîneuses canadiens qui possèdent de toute évidence un large éventail diversifié de compétences, de connaissances et d'habiletés;
- permettra d'identifier les bonnes personnes prêtes à obtenir un niveau supérieur d'accréditation plutôt que d'accorder un niveau supérieur d'accréditation à des entraîneurs et entraîneuses ne possédant pas les compétences, les connaissances, les habiletés et les qualités personnelles pour tirer profit d'une telle accréditation;
- permettra d'identifier les entraîneurs et entraîneuses possédant les compétences, les connaissances, les habiletés, l'expérience, l'enthousiasme et les qualités personnelles requises pour obtenir une

accréditation de niveau supérieur et qui sont plus aptes à devenir des entraîneurs et entraîneuses de haut niveau.

L'initiative visant le développement se fonde sur la diversité des niveaux de rendement observés au sein de Canada-Snowboard. Le programme actuel met l'accent sur l'apprentissage hiérarchique par opposition aux besoins de ce pays à l'égard d'un large éventail d'occasions de perfectionnement qui tient compte de la diversité observée au pays. Canada-Snowboard n'a pas besoin d'un grand nombre d'entraîneurs et d'entraîneuses titulaires d'un niveau supérieur d'accréditation. Il est essentiel que l'accent soit mis sur l'éducation de base assortie de possibilités axées sur le contrôle de la qualité. Il faut également privilégier les occasions pour tout le personnel accrédité de voir ses forces particulières reconnues en plus de lui offrir des occasions de développer son répertoire de compétences et de connaissances en entraînement dans les domaines qu'il juge insuffisamment développés.